

Petits animaux Aigle-Chablais

Exposition cantonale vaudoise d'aviculture, cuniculture et colombophilie

Garden Centre Brönnimann, 1845 Noville - 8 au 10 décembre 2017

Pour cette exposition, les règlements de Petits animaux Suisse et de ses divisions centrales ont force de loi, avec les dispositions complémentaires suivantes :

Inscriptions

Elles doivent parvenir jusqu'au **mardi 31 octobre 2017** au plus tard au commissaire :

Diego Bassi - Ch. du Guinchet 20 - 1868 Collombey

☎ 079 636 06 76 / d.bassi@netplus.ch

Documents également disponibles sur notre site : www.petitsanimauxaigle.ch

Les jeunes éleveurs (JE) devront mentionner leur date de naissance sur le bulletin d'inscription.

Paiement des inscriptions : **CCP 18-4253-0** Petits animaux Aigle-Chablais, 1868 Collombey

Réception – Reprise des animaux

Les animaux doivent être acheminés uniquement par la route et seront reçus au local d'exposition le **jeudi 7 décembre** entre 17 h et 21 h.

Les lapins porteront leur numéro de cage inscrit au crayon feutre noir dans l'oreille gauche. Pour la vaccination, les dernières directives de Lapins de race Suisse sont à respecter.

Les auges pour lapins et volailles doivent être fournies par les exposants, ou achetées sur place au prix de Fr. 2.-

En cas de maladie d'un sujet, toutes les bêtes de l'éleveur seront refusées ou retournées à ses frais. La taxe d'inscription ne sera pas remboursée. Il en est de même pour les sujets non livrés.

Aucun animal ne pourra quitter le local d'exposition avant 16 h le dimanche 10 décembre.

Alimentation : Graines, granulés, foin et eau

Pour les lapins : 1 augette = eau et foin / 2 augettes = eau, granulés et foin

Finances d'inscription : Catalogue obligatoire **Fr. 5.-** (un par exposant et par famille)

Lapins		Volailles	
1 ^{er} Lot	32.-	1 ^{er} Lot	32.-
Lots suivants	20.-	Lots suivants	20.-
Collection	42.-	Troupeau 1.5 ou 2 x 1.2	42.-
Collections suivantes	30.-	Collection 1.5 + 1.2 ou 3 x 1.2	47.-
Pigeons		Oiseaux de parc et anatidés	
Collection, 4 sujets	32.-	Couple 1.1	32.-
Collections suivantes	20.-	Couples suivants	20.-

Pour les oiseaux de parc et les anatidés, l'exposant devra fixer aux cages une fiche portant l'année et le numéro des bagues.

Les pintades, les dindes, les oies et les canards devront, en plus de la bague officielle, être munis d'une bague amovible de couleur différente. Chaque animal d'un même couple, lot, troupeau ou collection portera une bague de couleur identique. Une fiche portant leur numéro de bague, leur année de naissance et la couleur de leur bague amovible sera fixée sur la cage par l'exposant. Sans ces indications, les sujets ne pourront pas être jugés.

Vente

La société organisatrice ne s'occupe pas de la vente des animaux. La vente de ceux-ci par leur propriétaire est autorisée selon les prescriptions en vigueur. Un formulaire, comprenant les noms et adresses des acheteurs, doit impérativement être rempli. Aucune inscription ne sera portée sur la carte de jugement. Pour signaler les bêtes mises en vente, des fichets à coller sur les cartes seront mis à disposition des éleveurs. Les sujets vendus ne pourront pas quitter l'exposition avant 16 h le dimanche.

Récompenses

Chaque exposant recevra une récompense (une seule par division). Les jeunes éleveurs recevront un prix spécial.

Chez les lapins, les titres de miss et mister Vaud seront attribués. Un "coup de cœur de l'expert" sera désigné par chaque expert. Pour la volaille et les pigeons, les distinctions seront attribuées selon les principes appliqués usuellement par les juges de ces divisions.

Collections de sociétés (pour les sections vaudoises uniquement)

La collection de société, une par division, sera établie sur un formulaire adéquat. Elle comprendra la totalité des sujets exposés de ladite division de la société, pour autant qu'elle comporte trois exposants au moins. L'éleveur qui fait partie de plusieurs sociétés ne pourra figurer que sur une seule collection de société (par division). Le formulaire, rempli et signé par le président de la section, sera envoyé au commissaire de l'exposition dans le délai imparti pour les inscriptions.

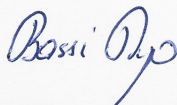
Programme de l'exposition

Mardi	31 octobre 2017	Clôture des inscriptions
Jeudi	07 décembre 2017	Réception des animaux de 17 h à 21 h
Vendredi	08 décembre 2017	Jugement des animaux à huis clos Ouverture au public de 17 h à 21 h
Samedi	09 décembre 2017	Ouverture au public de 09 h à 18 h Gala des éleveurs à 19 h 30
Dimanche	10 décembre 2017	Ouverture au public de 09 h à 16 h Reprise des animaux à 16 h
Lundi	18 décembre 2017	Clôture des réclamations

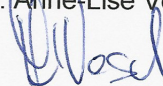
Tout exposant s'engage à ce que ses effectifs soient exempts de maladies transmissibles

Petits animaux Aigle-Chablais

Le président/commissaire : Diego Bassi



La secrétaire : Anne-Lise Vesel

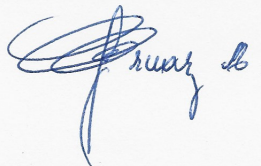


Petits animaux Vaud - Comité cantonal

Le président : Julien Bourgnon



Le secrétaire : Michel Gruaz



Entrée gratuite à l'exposition